

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Abonnements page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an.
France 12 — Etranger 18 fr. par an.

ENFIN LA BANQUE DE L'ALGERIE vient à résipiscence

La Banque de l'Algérie, au capital de 25 millions, une véritable misère aujourd'hui, accuse un bénéfice net à payer aux actions au porteur pour l'exercice clos le 31 octobre dernier de 345 francs.

Ces actions émises à l'origine à 500 francs n'en valaient plus que 450 environ en 1919 avant le renouvellement du privilège d'émission qui fut voté par les Chambres après force démarches.

Lors de son dernier passage à Paris, M. Cardé, gouverneur général de l'Algérie, a cru devoir saisir le président du Conseil au moment de son départ pour les Etats-Unis de la question d'un nouveau renouvellement du privilège d'émission qui n'arrive pourtant à échéance qu'en fin 1931.

D'ici-là on aura le temps de réviser la convention qui nous lie à la Banque de l'Algérie, car les bénéfices qu'elle tire de son privilège d'émission en Tunisie sont trop importants pour continuer à les lui laisser plus longtemps sans compensation pour les finances du protectorat.

Indépendamment des charges insignifiantes — actuellement de 100.000 francs par an, — quelle ironie ! — il faudra les mettre en rapport avec sa circulation fiduciaire, plus qu'elle partage le bénéfice net au profit de la circulation de ses billets qui est énorme et qui augmente un peu tous les jours, si nous ne pouvons arriver à rompre l'attache qui nous lie à elle, car elle a des atouts puissants dans son jeu, comme elle en avait lors du renouvellement de son privilège au lendemain de la guerre, puisque les Délégations financières d'Algérie ne voulaient accorder que dix ans, alors qu'elle en demandait 25; finalement, elle obtint 15 ans qui ont commencé le 1^{er} janvier 1920 pour finir le 31 décembre 1934.

La Banque de l'Algérie a aussi pour elle la situation acquise par de longues années d'exploitation — sans jeu de mots — pendant lesquelles, Moreau regnante, elle nous en fit voir de toutes les couleurs, ici comme en Algérie.

Mais ça, c'est oublié; c'est le passé et la guerre a fortifié sa situation.

Cependant, le renouvellement du privilège d'émission fut dur à enlever et elle n'était pas sans inquiétude. Elle y est parvenue en acceptant des charges bien légères, puisque ses actions ont pu atteindre et dépasser les 10.000 francs.

C'est pourquoi, M Jules Cuttoli, député de la 3^e circonscription de Constantine, — que n'était-il là, en 1918, — a réclamé avec énergie pour l'Algérie à l'occasion de la convention qui relève sans limite le plafond d'émission des coupures, autrement dit des billets de banque, un prêt, pourquoi un prêt et non un versement à titre onéreux de 80 millions, sans intérêt, qui, à force, comme toujours, de marchandages, a fini par être accepté par le Conseil d'Administration de la Banque de l'Algérie.

Quant à la Tunisie, nous apprenons quelle aura un prêt de 20 millions et non de 30, comme le publie le « République de Constantine ».

Pourquoi 20 et non 25, car 80 et 20 font 100 à diviser par quatre : Oran, Alger, Constantine et Tunis.

Ces 25 millions seraient à coup sûr les bienvenus pour secourir les colons et les fellahs qui sont dans une situation difficile. Le projet n'étant pas encore voté par les Chambres, peut-être peut-on espérer qu'un parlementaire voudra bien s'occuper de nos intérêts et réclamer la part qui nous revient légitimement.

Est-il besoin de dire que la Tunisie n'a pris aucune part dans les accords intervenus, et que tout s'est fait hors d'elle.

Et voilà comment on nous traite et comment nous serions traités, même avec un ministre de l'Afrique française du Nord que réclame pour nous M. René Vanlande.

Ah ! le brave cœur ! Est-ce ainsi qu'on traite un pays de deux millions d'habitants, plus qu'Alger et Oran, qui a donné un monopole avantageux pour une misère, plus aujourd'hui qu'hier de cent mille francs par an qui en valait à l'époque un million et aujourd'hui en vaudrait cinq.

Nous n'osons qualifier cette convention passée par le sinistre Pichon — le camp qui dure depuis 25 ans.

Voilà, pourquoi nous ne cesserons notre campagne et ne mettrons bas les armes que le jour où la Banque de l'Algérie aura mis les pouces et donné à la Tunisie le bénéfice qu'elle doit recevoir, non pas demain, mais dès aujourd'hui, car le prêt qu'elle nous consent il faudra le lui rendre si elle ne se paie pas elle-même sur les maigres bénéfices quelle doit servir à la Tunisie, ou si son privilège n'est pas renouvelé !

JEAN-SANS-PEUR.

P. S. — Un de nos lecteurs nous écrit puisque nous avons toujours notre monnaie tunisienne tunisienne d'or et d'argent, il circule déjà des pièces d'or de 100 francs et d'argent de 50 et de 10 francs, pourquoi ne frapperait-on pas des pièces de 5 francs sur nos anciens francs en argent pour nous débarrasser des billets crasseux, véhicules de microbes.

Nous ne pouvons qu'approuver notre correspondant qui a pieusement raison et nous ne voyons pas pourquoi l'idée ne serait pas retenue, car elle mérite de l'être. Ce serait-ce que par hygiène et économie, car ces billets doivent être souvent remplacés, ce qui doit faire l'affaire des imprimeurs.

BULLETIN

CINQ CENTS AUXILIAIRES DU MINISTERE DES FINANCES VONT ETRE CONGEDIES LE 31 DECEMBRE

Il y a peut-être là, une suggestion à rétenir pour réduire les charges excessives du contribuable tunisien qui sont bien lourdes aujourd'hui.

Voici ce que les journaux de Paris publient :

« Rien que pour le Ministère des Finances, plus de 500 employés (hommes et femmes, surtout celles-ci) ont été touchés par cette mesure et prévenus brusquement par lettre-circulaire qu'ils seraient rayés des cadres à cette date.

« Je vous informe que par décision ministérielle du 24 novembre courant et conformément aux prescriptions du décret du 20 mai 1927, vous avez été rayé des cadres de l'Administration centrale des Finances.

« Cette décision aura son effet à compter du premier janvier 1932. »

La plupart de ces agents font partie de l'Administration depuis de longues années (dix, quinze, dix-huit ans) et leur renvoi ne donne droit à aucune indemnité. Leur qualité d'auxiliaire ne leur confère pas de retraite, la situation de ces modestes travailleurs ne devrait pas laisser indifférents les pouvoirs publics.

D'autre part, un journal très vivant de Tananarive, le « Madécasse » où l'on ne voit plus la signature d'un certain Jean Aimarc, alias Gaëtan Brugaët ou encore Gaëtan Brunet qui composait à lui seul une trinité ayant du mordant et de l'esprit à revendre, publie sous le titre un fléau — textuel — une étude sur la « Tunisie » qui a paru dans le journal la « Méditerranée » de Marseille sous ce titre et sous la signature de M. Philippe de Zera.

Ce fléau, d'après celui-ci, serait le fonctionnarisme.

Ce confrère va un peu fort.

Qu'il y ait pléthore, nul n'en disconvient puisque les fonctionnaires absorbent les 60 pour cent du budget comme le faisait remarquer le « Républicain » de Constantine, mais fléau le mot c'est exagéré.

En tout cas, la mesure prise par le ministre des Finances, M. Flandin, le propre fils du Résident Général à qui la Tunisie doit la situation empiétée dans laquelle elle se débat, qui l'eût cru ?

Il faut passer le fer rouge dans les administrations et comme le demande le professeur Richet, personnalité médicale renommée, que la mesure soit prise d'abord vis-à-vis du sexe faible qui a mieux à faire qu'à barbouiller des écritures, car cela nuit à la famille et augmente le chômage.

En le réglementant, on obtiendrait donc ce double résultat.

Ici, il n'y a point à parer au chômage,

puisqu'aussi bien il s'agit de liquider un certain nombre de gratte-papier, hommes et femmes, demoiselles serait mieux, car ce sont elles qui encombrant nos administrations.

Si vous voulez être édifié, allez vous poster sur le coup de onze heures place de la Kasbah et restez là jusqu'à midi et ouvrez vos yeux. Ce n'est pas une compagnie, mais un bataillon féminin que vous verrez sortir.

Il y aurait naturellement à tenir compte de la situation de famille, des charges de ces employées et de liquider en cinq sec celles qui n'ont pas besoin de leur emploi et gaspillent l'argent qu'elles gagnent en frivolités, colifichets, robes et chapeaux au delà de ce qui est nécessaire, sans oublier les cinémas, les théâtres et les dancings... où elles vont perdre toute la pudeur que doit avoir une jeune fille bien élevée.

L. de P.

M. Saint-Romas abandonne la Direction générale de la C. E. T.

La « Dépêche Tunisienne » annonçait, il y a quelques jours, qu'au cours de sa séance du 18 novembre dernier, le Conseil d'Administration de la Cie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens avait pris la décision suivante :

« M. Collin, actuellement directeur du Contrôle de l'Exploitation technique et des chemins de fer d'intérêt général au Ministère des Travaux publics, est nommé ingénieur en chef de la Compagnie à dater du 1^{er} décembre dernier.

« M. Collin, après une période d'étude, sera appelé à remplacer M. Saint-Romas en qualité d'ingénieur en chef du Conseil. »

La retraite, pas tout à fait complète puisqu'il continuera à faire partie du Conseil d'Administration, du très sympathique M. Saint-Romas, ingénieur en chef-délégué du Conseil d'Administration de la C. F. T., mérite mieux qu'un banal écho, car M. Saint-Romas avant d'être appelé à Paris, a dirigé pendant plusieurs années les services de la Cie à Tunis à la satisfaction générale du public qui ne lui ménageait pas ses félicitations; aussi quand il nous quitta les regrets furent unanimes tant dans la population que parmi les cheminots.

Les sympathies nombreuses qu'il s'était créées parmi nous le suivirent dans sa nouvelle résidence et souvent ses oreilles durent siffler, preuve qu'on parlait de lui.

Le Conseil d'Administration sera pour lui un poste de tout repos qui le déchargera de la lourde tâche qu'il assumait avec maîtrise et tact.

Quant à nous, nous conserverons de lui le meilleur souvenir et souhaitons que le repos qu'il va prendre améliore son état de santé afin de pouvoir longtemps encore rendre d'utiles services à la C. F. T. et à la Tunisie.

A son successeur, M. Collin, nous souhaitons tout le succès désirable dans sa nouvelle fonction et arrive à lutter avantageusement contre la redoutable concurrence de l'automobile par des horaires bien compris qui donnent satisfaction aux usagers et aux transporteurs. Il lui faudra le concours de la Direction générale des Travaux publics qui, nous voulons l'espérer, ne lui fera point défaut.

Em. L.

Bône menacée

Eh ! oui, Bône est menacée de perdre, quelques centaines de familles d'ouvriers du Bône-Guelma qui, un jour ou l'autre, c'est inévitable, seront envoyés à Constantine où l'on a édifié de vastes ateliers qui rendent les leur inutiles.

A qui la faute, sinon aux protestataires d'aujourd'hui et à ceux qui les ont soutenus lors du rachat du réseau constantinois de la Cie des Chemins de fer du Bône-Guelma et Prolongements.

Si celui-ci n'avait pas eu lieu, Bône aurait toujours son service central complet, ses ateliers, ses magasins d'approvisionnement; en un mot tout ce qui est parti ou sur le point de l'être comme personnel ou autres.

Quand il s'est agi du rachat, on a fait miroiter aux yeux des populations tant

de belles choses qu'un courant s'est dessiné dans le public pour le rachat.

Les cheminots, eux, n'avaient en vue que les maigres avantages qu'ils espéraient obtenir le jour du rachat, mais ils oublièrent que les Chemins de fer Algériens de l'Etat pourraient les envoyer du jour au lendemain par nécessité de service à Touggourt; Méchéria ou Colomb-Béchar, en un mot dans des postes, pas toujours agréables à habiter, les éloignant de leurs familles ou de la région où ils avaient parents, amis et vécu jusqu'alors.

Pour les populations, les Chemins de fer de l'Etat n'ont pu faire autre chose qu'aurait fait la Cie du Bône-Guelma et Prolongements.

Alors, comme dit l'autre, ce n'était réellement pas la peine de changer de compagnie, puisque nous obtenons moins qu'avec la première.

Si Bône, un jour, n'a plus que quelques inspecteurs divisionnaires pour tout potage, elle pourra se dire comme Georges Dandin : c'est moi qui l'ai voulu.

UN BONOIS.

La paix ou la guerre

La vie harmonieuse des sociétés humaines est un idéal auquel nous ne sommes pas encore près d'accéder. La première cellule de la société est la famille qui, réduite à des éléments fort simples, est cependant loin, elle-même, de réaliser toujours l'image d'une entente parfaite. Les frères ennemis ont existé depuis les premiers âges et, quels que soient les intérêts puissants qui assombrissent parfois les individus, il faut reconnaître que les passions, une inexacte appréciation des mérites personnels ou une injuste compréhension des devoirs réciproques, ne tardent pas à amener cet état d'esprit qui fait que, partout, l'homme reste un loup pour l'homme.

Les enseignements des siècles passés, l'examen rigoureux de toutes les tentatives faites au point de vue social, civique ou religieux sont là pour nous rappeler que l'on n'est respecté, écouté, considéré et laissé définitivement en paix qu'avec la force et que si, de temps en temps, pour le montrer, on sort quelque peu ses griffes.

Il sied cependant de ne blesser personne, de faire de sa force un usage discret et de ne pas étaler ces pantalonnades de partisans qui ne frappent que l'imagination des sots. La force véritable résulte, il est vrai, de circonstances dont les nations ne sont pas toujours assurées d'avoir le choix. Certaines races sont prolifiques et belliqueuses, d'autres voudraient bien jouer en paix du bonheur de vivre sans avoir à penser au voisin, d'autres travaillent à exalter le sentiment agressif de leurs masses pour les lancer un jour à la conquête d'un empire qui fut grand et prospère.

Comment, dans ces conditions, se leurver plus longtemps sur les tristesses que nous préparant soviets, hitlériens ou fascistes unis pour la curée. Nous ne pouvons compter que sur notre courage, sur nos moyens matériels, sur notre union au moment du danger pour repousser à l'heure M un flot plus tumultueux encore que le flot des hordes germaniques en 1914. Vouloir la paix ne suffit pas, il importe de rester redoutable pour les aventuriers de tout acabit que notre candeur et notre pusillanimité, plus que notre faiblesse, pourraient tenter.

CIVIS.

Un sale coup de chien

Oui, nous l'avons eu, notre cyclone qui a causé des dommages à Tunis et dans toute la Régence qui se chiffrent par millions.

S'il n'y a pas eu de pertes de vies humaines sur terre, nous avons eu malheureusement sur mer celle d'un chasseur de sous-marin qui a fait plusieurs victimes qui laissent des familles dans la désolation.

Mais ce coup de chien avait été annoncé par le savant et distingué météorologiste M. Alfred Jodon, de Paris, dans sa revue « Ma Campagne », de décembre, comme il nous avait annoncé l'été torride que nous avons subi.

KORBOUS
ETABLISSEMENT THERMAL
Saison thermale du 15 octobre au 15 mai
Rhumatismes, Arthritisme, Obésité
Affections, gynécologiques
Hypertension artérielle

Voici ce qu'il prédisait : du 9 au 13 décembre, quatre très mauvaises journées en Afrique du Nord et particulièrement sur le littoral méditerranéen.

Après une accalmie de deux jours seulement (les 14 et 15), le mauvais temps reprend le 16 avec une assez forte tempête, par vent du Sud-Ouest, amenant de la pluie : elle est le signal des intempéries attendues au 18 décembre.

Ce jour-là doit être marqué par une très violente tempête froide qui est la tempête « fatale » des 108 jours. Elle est occasionnée, comme presque toutes les grosses tempêtes qui sévissent sur le bassin méditerranéen, par un vaste cyclone qui prend naissance sur l'Océan Atlantique et nous arrive en suivant la direction Ouest-Sud-Ouest vers Est-Nord-Est en s'appuyant sur sa droite et va se perdre à l'Est de l'Europe, aux confins de l'Asie.

Durant le passage de cette tempête « fatale » du 18 décembre, le vent, qui commence à souffler du Sud-Ouest, puis de l'Ouest, et enfin du Nord, occasionne de la pluie avec grêle, puis de la pluie glacée et enfin, sur les régions élevées, une chute de neige abondante avec des tourbillons et des bourrasques de vent. Des mouvements sismiques sont à craindre.

Les effets perturbateurs de cette tempête se font ressentir jusqu'aux environs de la Noël en Afrique du Nord; puis, une accalmie se produit dans les derniers jours du mois.

Nos lecteurs ont pu se rendre compte par eux-mêmes si ces pronostics sont justes ou non.

Echos et Nouvelles

AU TRIBUNAL
Il y a quelques jours est rentré de congé M. Fabiani, vice-président du Tribunal civil et sa charmante épouse.

Nous avons annoncé en son temps la brillante réélection au Conseil général de la Corse du sympathique magistrat qui jouit des sympathies non seulement de ses électeurs, mais de tous ceux qui le connaissent.

Il a pris immédiatement la présidence de la Chambre Commerciale à laquelle il a été désigné pour l'année judiciaire 1931-32.

CAS PSYCHOLOGIQUE !
Le ministre des Colonies est rentré d'Indochine et à son arrivée interviewé par des confrères sur la situation du pays il a répondu de telle façon que celle-ci a dû chatouiller assez désagréablement les oreilles des parlementaires qui ont occupé le poste de gouverneur général de l'Indochine et n'ont rien compris du caractère des Indochinois.
On n'est pas plus rosse.

ET L'AFFAIRE DE LA CAISSE REGIONALE

Voilà de longs mois que l'ancien directeur M. Noël est en prison préventive. Un expert a été nommé c'est parfait, mais comme son travail sera long et demandera peut-être des semaines on aimerait voir le juge prendre à l'égard de ce malheureux une ordonnance de mise en liberté provisoire au besoin sous caution.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Marie-Thérèse Ozanne, fille de M. Charles Ozanne, secrétaire de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., et de Mme Charles Ozanne, avec notre très distingué confrère M. Miguel de Zamacoïs, homme de lettre, auteur dramatique, officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons aux futurs époux nos vœux de bonheur et nos félicitations aux familles.

M. et Mme Maurice Prézélin, de Saint-Germain, nous fait part du mariage de leur fille France avec M. Jean-Marie Blondeau qui sera célébré le 29 courant en l'église de Saint-Germain.

Tous nos vœux de bonheur et prospé-

rité pour les jeunes époux et félicitations aux familles.

NECROLOGIE

Mme et M. Bonnet, chef de cabinet du directeur général de l'Intérieur ont eu la grande douleur de perdre leur fillette âgée de 7 ans.

En cette triste circonstance, nous les prions d'agréer nos sincères condoléances.

A TOUS NOS CONFRERES

Nous avons reçu de Hollande plusieurs ordres d'insertions sans aucune provision, comme nous avons été plusieurs fois échanté par des maisons étrangères nous ayons, avisé ces maisons que les annonces étaient payables d'avance et d'avoir à nous couvrir de leur coût, tout au moins pour le trimestre.

Aucune d'elles n'a répondu et voici ce que nous lisons dans « l'Echo de la presse française » de novembre :

« Nous exigeons le paiement au comptant des maisons suivantes : A. de Winter Heemstede (Hollande) Omnium franco colonial, etc., etc.

APRES L'EXPOSITION COLONIALE

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. T. Simon le grand parfumeur de la Tunisie vient d'obtenir un diplôme d'honneur avec médaille d'or pour l'excellence de ses parfums si appréciés de toutes nos mondaines.

Bravo et félicitations.

BIBLIOGRAPHIE

LA SUBLIME EPOPEE

de Jeanne d'Arc

par Pierre ENIM

Un beau volume in-8° cour. 15 francs, aux Editions Eugène Figuière, 17, rue Campagne-Première, Paris.

L'« Argus » de la presse vient d'éditer.

La Revue des journaux de langue française paraissant dans le monde entier. C'est un volume très documenté de 1.100 pages qui rendra service à tous ceux qui s'intéressent à la presse et à la publicité.

IMPRIMERIE

GORSSE, BASCONE & MUSCAT

9, Rue Amilcar - TUNIS

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1^{re} Classe

— Téléphone : 5.53 —

Le directeur des Habous,

ALI SAKKAT.

DIRECTION GENERALE

DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE

ET DE LA COLONISATION

Direction des Domaines

et de la Colonisation

La vente aux enchères publiques du lot n. 4 de la propriété dite « Ain Zeress », annoncée pour le mercredi 14 octobre dernier est reportée au vendredi 15 janvier 1932, à dix heures du matin.

Pour tous renseignements prière de s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que l'adjudication pour location des parcelles de l'enchir EL GUITOUN, titre foncier 17.964, sis à Béja, fixée, à l'Agence des Habous à Béja, au 15 décembre courant, a été révoquée au 22 courant à 15 heures, même lieu, par suite de l'interruption de toutes communications.

Le Directeur des Habous,

ALI SAKKAT.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA COLONISATION

Le mardi 12 janvier 1932, à dix heures du matin, dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, 76 bis, Boulevard Bab-Benat, à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après :

Le lot n. 6 du lotissement domanial du Goubellat situé dans le Contrôle Civil de Medjez-el-Bab, caïdat de Medjez-el-Bab.

Cet immeuble a une superficie approximative de cent quatorze hectares (114 hectares). Il est compris dans le titre foncier « MESSAOUDA CHERIFA » n. 9.984.

Mise à prix : 336.700 francs.

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'ad-

mission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation)

Administration des Habous

AVIS DE LOCATION

Il sera procédé le 22 décembre 1931, à 10 heures du matin, au siège de l'Administration des Habous, à l'adjudication de location d'un terrain dit ARDH ED-DALLAL, titre foncier n. 8.908, sis au Cheikhat de La Manouba, caïdat de la Banlieue, d'une contenance de 11 hectares, fondation AMIRA LASRAM, pour la durée de quatre années, sur la mise à prix de 5.400 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau Foncier n. 28, à l'Administration des habous, 55, rue de l'Eglise à Tunis.

Le Directeur des Habous,

ALI SAKKAT.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi 24 courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à la cession à enzel aux enchères publiques :

1. d'une maison et d'un premier étage, sis rue Sidi Ali Azouz, impasse Sidi Ameur n. 11, et d'un magasin au bas du dit étage, sis rue Ea Maktar n. 8, à Tunis, habous du Hezb des Filles El Kahla, sur une mise à prix de : 5.500 francs.
2. de trois magasins, sis rue El Marr n. 84-86 et 88 à Tunis, habous de Sidi Es-Saheb, sur une mise à prix de 2.700 francs

3. d'une parcelle de terre dite « El Jerrala », sise à proximité des Abattoirs, habous de Sidi Moussa el Madhloum, d'une contenance approximative de 3.600 mètres carré, sur une mise à prix de 400 francs.

Pour prendre communication des cahiers des charges, s'adresser au Bureau Foncier n. 28 de la Djamaïa.

Le Directeur des Habous,

ALI SAKKAT.

Nota. — Toute personne désireuse de participer aux enchères de la parcelle ci-dessus, est tenue de verser la somme de mille francs, prix des arbres y plantés.

Direction Générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA COLONISATION

Le mardi 26 janvier 1932, à dix heures du matin, dans les bureaux de la Direction Générale de l'Agriculture, 76 bis, Boulevard Bab-Benat, à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété ci-après :

Le lot n. 5 du lotissement domanial du « Goubellat » situé dans le Contrôle Civil de Medjez-El-Bab, caïdat de Medjez-El-Bab (qui comprend une construction à usage d'habitation).

Cet immeuble a une superficie approximative de cent quinze hectares (115 hectares). Il est compris dans le titre

foncier « MESSAOUDA CHERIFA », n. 9.984.

Mise à prix : trois cent quatre vingt cinq mille francs (385.000 francs).

Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée par l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

ANIS BERGER

Claude Berger et Cie — Marseille

Apéritif Anisé

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chaovet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR

Représentants-dépôtaires

4, Rue de Flandres — TUNIS

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 40.49.

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.83

Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Dépôt Général

de la FARINE LAROUSSE

Pianos

ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia - TUNIS

N. B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à d-s prix défiant toute concurrence.

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 83.000.000 de Francs

Siège Social : ESPERAN, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôts à échéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne

Prêts sur Marchandises

Envois de Fonds — Opérations sur Titres

Garde de Titres — Souscriptions

Paiement de Coupons

Location de compartiments de coffres-forts

Emission de Chèques

et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

dans toutes les Villes et Principales

Localités

de l'Algérie du Maroc

et en Syrie

EN TUNISIE :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse, Zuzis.

CORRESPONDANTS

DANS LE MONDE ENTIER

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liquères de premier choix — Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI

Récompensés à plusieurs expositions et concours. —

Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. —

Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

G. FIORINI (Propriétaire)

— 0 — 7, Rue Amilcar — TUNIS — 0 —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins du Piémont et Vins de Chianti.

ociété Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne

Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39.

Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. : Import-Tunis

Tél. : 6.74

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache — Paquebots-Poste Français

Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser

aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger

L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent

CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI

pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements,

13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine

Box particulier — Entretien des autos

12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs

Bamfords « LE RAPIDE »

MOULINS pour blé, org., maïs, café, etc.

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS

C^{te} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia

Départ de Tunis pour Marseille directs tous le samedi

à 5 h. du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille

les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES »

(18^e ANNEE)

28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléphone. 18.96

Vous

qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas

d'acquiesseur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

TUNIS-BIZERTE-SFAX

JOUETS ÉTRENNES

Un bon prime est offert à tout acheteur de 25 fr. et au-dessus

Service de livraison par automobile - Ascenseur



LE CHAT NOIR
70°
EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT
C. Simon
TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés

Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

Agence en Tunisie :

TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR

MONASTIR — SFAX — SOUSSE

Escompte et Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE.

DE BOURSE ET DE CHANGE

Location de compartiments

Grand Hôtel & G^o Hôtel de France

S, rue Léon Roches

TUNIS

Eaucourante Ascenseur

2 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central — Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE

Situation unique face à la mer

Jardin - Terrasse - Eau courante

J. BYMON Propriétaire



VÊTEMENTS J. BELL
&
V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements
Civils et
Militaires
Rayon spécial
de décorations
et insignes

Maisons recommandées

Artificiers Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateau, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cu-nod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoua — Tunisie

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Cembry — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires res.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Ave Al-Djazira, 41

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

BANQUE DE TUNISIE